



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

### **Séance du lundi 10 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 8

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1<sup>er</sup> adjoint), M. Thierry PASCAL (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3<sup>ème</sup> adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Bruno DEHAYE, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD

Absents excusés : Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 5 mars 2025

Date d'affichage : 5 mars 2025

**Objet de la délibération : BUDGET Fonds de concours 2025 Achat de matériel**

Vu les dispositions de l'article L5214-16V du Code général des collectivités territoriales qui autorise le financement de fonds de concours entre une communauté d'agglomération et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils communaux concernés, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;

-Considérant l'achat envisagé :

#### **Achat de matériel pour le service technique**

La commune sollicite une participation financière auprès de la communauté d'agglomération de Chartres métropole sous forme de fonds de concours (article L5214-16V (CC)/L5216-VI (CA) du Code général des collectivités) au titre des dépenses d'investissement.

Cette participation financière est fixée à 50% du montant H.T. des dépenses, déduction faite des financements tiers reçus par la commune conformément au plan de financement.

Le coût global de l'opération est de 5 576,67€ H.T. soit 6 692€ TTC.

Il est réparti selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses investissement	Montant H.T.	TVA	Fonds de concours Chartres métropole 50% du reste à charge	Reste à charge
Achat de matériel Service technique	5 576,67€	1 115,33€	2788€	2788,67€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE SOLLICITER** auprès de la communauté d'agglomération de Chartres métropole, pour une dépense d'investissement, une participation financière de 2788€ au titre du Fonds de concours 2025,
- D'AUTORISER** le maire ou son représentant à la signature des documents relatifs à ladite sollicitation.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 10 mars 2025

Le Maire, Marie BOURGEOT

